



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 19 décembre 2019 à 18 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,
Président de séance
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire
M. Christian TUDES, adjoint au maire
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
Secrétaire de séance
M. Yves JUHEL, adjoint au maire
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
(à c/de 18h14)
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal
Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal
(à partir de 19h)
M. Fabrice PINET, conseiller municipal *(à c/de 18h30)*
Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal
M. Franc COMBE, conseiller municipal *(à c/de 18h34)*
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller municipal
M. Claude CALVIN, conseiller municipal
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal
M. Philippe BRIAND, conseiller municipal
M. Jean-Pierre LABOURE, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

M. Jean-Claude ALARCON à M. Marcel CAMO (jusqu'à 18h14)
Mme Sandrine FREIXES à M. Daniel ALLAVENA
Mme Françoise MEFFRE à M. Jean-Louis NATALI
Mme Béatrice BIECHEL à Mme Isabelle ALMONTE
M. Daniel BORTUZZO à Mme Arielle DAUNAY (jusqu'à 19h)
M. Franc COMBE à M. Fabrice PINET (jusqu'à 18h34)
M. Florent CHAMPION à Mme Nicole ZAPPIA
Mme Nathalie ROSTAGNI à Mme Habiba PAILLAC

Etaient absents

M. Fabrice PINET *(jusqu'à 18h30)*
M. Franc COMBE *(jusqu'à 18h30)*
Mme Iris FERRARI
Mme Lydia SCHENARDI
M. Thierry GAZIELLO



Madame Gabrielle BINEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 25 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende). M. Jean-Pierre LABOURE n'a pas pris part au vote. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Installation de M. Jean-Pierre LABOURE, conseiller municipal suite à la démission de M. Jean-Jacques CLEMENT

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

- de l'installation de M. Jean-Pierre LABOURE, figurant au 6^{ème} rang de la liste « Rassemblement Bleu Marine pour Menton »,
- Modifie l'ordre du tableau du conseil municipal,
- Dit que M. Jean-Pierre LABOURE remplace M. Jean-Jacques CLEMENT dans les commissions suivantes :
 - commission des finances
 - commission des sports
 - commission de réforme du matériel
 - commission d'appel d'offres

Affaire n° 2 : Règlement Local de Publicité – Validation du débat sur les orientations

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à valider les orientations du nouveau Règlement Local de Publicité et à poursuivre la procédure de rédaction.

Affaire n° 3 : Motion commune des associations d'élus sur la fiscalité locale

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

-Adopte la présente motion qui propose :

- ° Que l'engagement gouvernemental de compensation de la suppression de la taxe d'habitation "à l'euro près" soit effectif.
- ° Qu'une loi de finances dédiée spécifiquement aux collectivités territoriales et au financement des services publics locaux permette aux parlementaires de débattre en connaissance de cause, dès 2020.
- ° Que la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation soit poursuivie et menée à bien dans les meilleurs délais.
- ° Que cessent les déclarations visant à remettre en question la fiscalité économique locale.

Affaire n° 4 : Création d'un conseil local de santé mentale (CLSM)

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au Conseil Local de Santé Mentale et à solliciter une subvention de fonctionnement auprès de l'ARS,
-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à reverser au budget principal du CCAS la subvention versée par l'ARS au budget principal de la Commune.

Affaire n° 5 : Décision modificative n°3 – budget principal, exercice 2019

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)

-adopte la décision modificative n° 3 du budget principal pour l'exercice 2019 relative à des mouvements en sections de fonctionnement et d'investissement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

Affaire n° 6 : Avances sur subvention à divers organismes – budget principal, exercice 2020

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité

-Décide l'attribution des avances sur subvention comme suit :

- 18.000 € à la Caisse des Ecoles,
- 609.000 € à l'Office de Tourisme de la Commune,
- 1.400.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

-Dit que les crédits susvisés seront intégrés dans le budget primitif du budget principal qui sera proposé à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2020, au chapitre 65 :

- fonction NFA 423, compte budgétaire 657361 pour la Caisse des Ecoles,
- fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64, compte budgétaire 657362 pour le Centre Communal d'Action Sociale,
- fonctions NFA 33 et 95, compte budgétaire 65737 pour l'Office de Tourisme.

Affaire n° 7 : Avances sur subvention à divers clubs sportifs, budget principal, exercice 2020

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

A l'unanimité

-décide d'attribuer des avances sur subvention aux cinq clubs sportifs suivants :

- 56.000 € au Rapid Omni Sport de Menton,
- 52.000 € au Menton basket club,
- 12.000 € à l'Etoile de Menton,
- 6.000 € à la Garde, section gymnastique,
- 5.600 € au Cercle des nageurs.

-Dit que les crédits susvisés seront intégrés dans le budget primitif du budget principal qui sera présenté à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2020 au chapitre 65, fonction NFA 40 et compte budgétaire 6574.

Affaire n° 8 : Engagement des investissements, budget principal, exercice 2020

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

Unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater entre le 1^{er} janvier 2020 et la date d'adoption du budget primitif 2020 du budget principal, les crédits de la manière suivante :

Chapitre 20 – « Immobilisations incorporelles »	140.000 €
Chapitre 204 – « Subventions d'équipement versées »	16.000 €
Chapitre 21 – « Immobilisations corporelles »	4.892.550 €
Chapitre 23 - « Immobilisations en cours »	115.000 €
Opération 832 – « Transfert du service Voirie, Environnement, Propreté et Circulation »	60.000 €
Opération 842 – « Submersion marine du musée Jean Cocteau, collection Severin Wunderman »	400.000 €

. Décide d'intégrer les crédits susvisés dans le budget primitif du budget principal à proposer à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2020.

Affaire n° 9 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la SA d'HLM UNICIL pour l'acquisition de 6 logements en VEFA (4 PLUS et 2 PLAi) et 7 places de stationnement à la résidence « La Bastide des Castagnins », située 1102 Val des Castagnins à Menton

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

-accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 750.470 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102012 constitué de six lignes de prêt.

-autorise Monsieur le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « UNICIL » la convention de garantie communale avec réservation d'un logement (PLUS) appliqué à la typologie de l'ensemble, soit un appartement de 3 pièces et une place de stationnement.

Affaire n° 10 : Demande Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

-décide de déposer une demande de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

-autorise Monsieur le Maire à signer cette demande ainsi que tout acte ou tout document y afférent.

Affaire n° 11 : Demande d'une aide spécifique « FRAT Solidarité Inondation » auprès de la région Provence - Alpes – Côte d'Azur

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide spécifique « FRAT Solidarité - Inondations » auprès de la région Provence – Alpes – Côte-d'Azur et à signer tout acte ou tout document y afférent.

Affaire n° 12 : Convention pour les visites guidées de l'Impérial

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

-approuve la signature de la convention entre l'Impérial et la Ville de Menton.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n° 13 : Remboursement d'une cotisation annuelle au conservatoire municipal de musique

Rapporteur : M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal

A l'unanimité

-décide de rembourser à Madame VENTRELLA Florinda, la somme de 294 euros correspondant à la cotisation annuelle versée au Conservatoire municipal de musique.

Affaire n° 14 : Ecole Française de Vintimille – convention de mise à disposition des locaux de l'immeuble situé Piazza XX settembre par la S.r.l CIVITAS

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

A l'unanimité

-approuve le principe de la mise à disposition des locaux pour l'école française situés Piazza XX Settembre par la S.r.l CIVITAS avec fixation d'un loyer annuel de 12 000€.

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Affaire n° 15 : Appel d'offres ouvert : nettoyage des bâtiments communaux – attribution de l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

A l'unanimité

- décide d'attribuer l'accord-cadre à la société ONET.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec la société ci-dessus désignée et tous les actes y afférents,
- dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes,

Affaire n° 16 : Avenant au bail à construction pour le terrain situé à Menton Garavan, Avenue Porte de France

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour, 2 voix contre (MM. Briand et Calvin), 2 abstentions (MM. Novelli et Chaussende)

- approuve l'avenant n° 1 au bail à construction signé le 19 décembre 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les actes y afférents, comprenant la régularisation par acte notarié,
- dit que les frais relatifs à cet avenant seront à la charge du preneur.

Affaire n° 17 : Plages artificielles des Sablettes – 11 lots – Délégations de service public des bains de mer – avenants de prolongation de délai

Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

- approuve les avenants de prolongation des conventions et des sous-traités des lots de plage n°1 à 11 d'une année à compter du 31 décembre 2020 et que la nouvelle date d'échéance soit fixée au 31 décembre 2021.
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir.

Affaire n° 18 : Groupement de commande Ville de Menton et Centre Communal d'Action Sociale – Location d'appareils multifonction haut volume avec maintenance – passation de modification dans l'exécution de l'accord-cadre – changement de raison sociale de la société ORBITE Toshiba en Toshiba Région Centre Est Méditerranée

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

A l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer la modification du contrat pour la location d'appareils multifonction haut volume avec maintenance constatant le changement de raison sociale de la société ORBITE Toshiba pour la société TOSHIBA Région Centre Est Méditerranée.

Affaire n° 19 : Redevances d'usage et des conditions d'application du vieux port de Menton au 1^{er} janvier 2020

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A l'unanimité

- adopte le barème de redevances et les conditions d'application à compter du 1^{er} janvier 2020 qui évolue comme suit :
- Lissage sur les contrats d'abonnement annuel pour les anciens contrats.
- Pas d'augmentation pour les contrats d'abonnement annuel
- Pas d'augmentation pour les tarifs journaliers saison et hors saison

Affaire n° 20 : Redevances d'usage et des conditions d'application du port de Menton Garavan au 1^{er} janvier 2020

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A l'unanimité

-adopte le barème des redevances et les conditions d'application à compter du 1^{er} janvier 2020 qui évolue comme suit :

-Pas d'augmentation pour les contrats d'abonnement,

-Pas d'augmentation pour les tarifs journaliers.

Affaire n° 21 : Adoption du nouveau règlement de formation des agents de la Ville de Menton

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

-adopte le nouveau règlement de formation annexé à la délibération.

Affaire n° 22 : Conditions et modalités de prise en charge des frais d'hébergement et de restauration

Rapporteur : Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal

A l'unanimité

-autorise la modification de la délibération n° 172/14 du 19 septembre 2014,

-adopte le principe de remboursement des frais d'hébergement et de restauration fixé par la présente délibération.

Affaire n° 23 : Fixation de la prise en charge des frais de formation au titre du Compte Personnel de Formation

Rapporteur : Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal

A l'unanimité

-valide le montant de la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du Compte Personnel de Formation : Plafond par action de formation de 1 000,00€.

-précise que les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne seront pas pris en charge (repas, hébergement, transport...).

Affaire n° 24 : Indemnité de Suivi d'Orientation des Elèves (ISOE) pour les cadres d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique et des Assistants d'enseignement artistique de la filière culturelle

Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

A l'unanimité

-autorise l'attribution de l'Indemnité de Suivi d'Orientation des Elèves (ISOE) pour les cadres d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique et des Assistants d'enseignement artistique à compter de la présente délibération,

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et notamment à prendre tous les arrêtés individuels réglementaires,

-précise que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2019 et suivants,

Affaire n° 25 : Revalorisation de la rémunération forfaitaire des agents vacataires du service jeunesse

Rapporteur : Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal

A l'unanimité

-approuve la réactualisation de la rémunération du personnel vacataire du service Jeunesse

-précise que cette revalorisation sera applicable au 1^{er} janvier 2020 et que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercices 2020 et suivants.

Affaire n° 26 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2019

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

- autorise la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} Octobre 2019,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2019 et suivants.

Affaire n° 27 : Conditions d'accueil et de gratification des stagiaires de l'enseignement scolaire et supérieur au sein de la Collectivité

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

- décide d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de plus de 16 ans, de l'enseignement scolaire ou supérieur, accueillis au sein de la Collectivité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre et tous documents y afférents,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 du budget principal – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2019 et suivants.

Affaire n° 28 : Convention de mise à disposition de personnel entre l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Menton et la Ville de Menton

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité

- valide le principe de mise à disposition de personnel de l'ESAT au profit de la Ville de Menton,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions entrant dans ce cadre et tous documents y afférents,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 du budget principal – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2019 et suivants.

Affaire n° 29 : Convention de mise à disposition du personnel municipal entre la Ville et l'Université Nice Sophia-Antipolis (IUT Nice-Côte d'Azur – site de Menton) pour les années 2020, 2021 et 2022

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

- adopte le principe de convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Menton et l'Université de Nice Sophia-Antipolis (IUT Nice- Côte d'Azur – site de Menton) du 01/02/2020 au 31/12/2022, soit une durée de 2 ans et 11 mois.
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du personnel entre l'Université Nice Sophia-Antipolis et la Ville de Menton, ces conventions donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition.

Affaire n° 30 : Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel de droit privé entre l'Office de Tourisme et la Ville de Menton

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

A l'unanimité

- adopte la présente délibération et approuve le renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel pour 3 ans, à compter du 01/01/2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel entre l'Office de Tourisme et la Ville de Menton,
- rembourse à l'Office de Tourisme de la Ville de Menton la rémunération ainsi que les charges y afférentes des agents mis à disposition au prorata de leur quotité de travail,

-précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.

Affaire n° 31 : Indemnité de conseil allouée au titre de l'année 2019 à M. le Comptable Public

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

A l'unanimité

-décide de modifier, au titre de l'année 2019, l'indemnité de conseil perçue à taux plein par Monsieur Gérard COCHET, Comptable Public, sur la base des dispositions prévues aux articles 3 et 4 de l'arrêté ministériel du 16/12/1983,

-dit que la dépense en résultant, à savoir 7 918.10 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2019, chapitre 011, fonction 020, compte 6225.

Affaire n° 32 : Demande de subvention dans le cadre du grand plan climat régional intitulé « une Cop d'avance »

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Région une subvention au taux le plus élevé pour permettre la plantation sur un terrain dernièrement acquis par la ville et plus largement son projet d'aménagement dont un des objectifs est d'augmenter notre parc arboré.

Affaire n° 33 : Dénomination d'un espace public « Place du souvenir Français » au droit des stèles des monuments aux morts à l'entrée du Quai Gordon Bennett

Rapporteur : M. Franc COMBE, conseiller municipal

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à dénommer l'espace situé entre les deux monuments aux Morts, à l'entrée du quai Gordon Bennett, au droit du rond-point du Bastion « place du Souvenir Français ».

Affaire n° 34 : Accords-cadres sans publicité ni mise en concurrence préalable -Acquisition de véhicules – relances des lots 4,5,6, et 7 infructueux –attribution des accords-cadres

Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal

A l'unanimité

-attribue les accords-cadres d'acquisition de véhicules lots n°4, 5, 6 et 7 à la société HOPCAR SCC NICE,

-autorise Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à intervenir avec la société ci-dessus désignée et tous les actes y afférents,

-dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.

Affaire n° 35 :Appel d'offres ouvert - acquisition et maintenance des corbeilles bi-flux, compactrices et communicantes à énergie solaire – attribution de l'accord-cadre

Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal

A l'unanimité

-attribue l'accord-cadre « Acquisition et maintenance de corbeilles bi-flux, compactrices et communicantes, à énergie solaire» à la société ETICOL S.A.S.

-autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec la société ci-dessus désignée et tous les actes y afférents,

-dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes,

Affaire n° 36 : Appel d'offres ouvert – outillage et machine pour l'ensemble des espaces verts et parcs de la ville – attribution des accords-cadres

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

A l'unanimité

- attribue l'accord-cadre pour le lot n° 2 à la société BERGON SAS.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre pour le lot n° 2, à intervenir avec la société ci-dessus désignée et tous les actes y afférents.
- dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.

Affaire n° 37 : Appel d'offres restreint - maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure du Palais de Carnolès - attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des intérieurs du palais de Carnolès à l'équipe Atelier Donjerkovic
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'équipe ci-dessus désignée et tous les actes y afférents,
- dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes,

Affaire n° 38 : Appel d'offres ouvert – mission de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Musée Cocteau – Collection Severin Wunderman – attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Musée Cocteau – Collection Séverin WUNDERMAN à l'équipe SEEI Consultants.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'équipe ci-dessus désignée et tous les actes y afférents,
- dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.

Affaire n° 39 : Appel d'offres ouvert - fourniture de fioul pour le chauffage des bâtiments communaux – attribution de l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

A l'unanimité

- attribue l'accord-cadre concernant la fourniture de fioul pour le chauffage des bâtiments communaux à la société ESLC Services
- autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec la société ci-dessus désignée et tous les actes y afférents,
- précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au Budget Principal de l'exercice 2020 et suivants.

Affaire n° 40 : Appel d'offres ouvert – maintenance, réparation et extension des installations pour le traitement climatique et d'air des bâtiments communaux – accord cadre de services

Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

A l'unanimité

- approuve le dossier technique et la mise en appel d'offres ouvert.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de services en résultant avec une entreprise spécialisée et tous les documents y afférents.

-dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Affaire n° 41 : Accord cadre de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de plusieurs édifices patrimoniaux : modification de la composition du groupement suite à la liquidation judiciaire du groupe SECA

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à passer la modification de l'accord cadre actant le changement de cotraitant au profit de la société CINFORA.

Affaire n° 42 : Accord cadre de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de plusieurs édifices patrimoniaux : modification de la composition du groupement suite à la vente du fonds de commerce VOTRUBA

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à passer la modification de l'accord cadre actant le changement de cotraitant au profit de la société CABINET PILTÉ-VOTRUBA.

Affaire n° 43 : Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de renouvellement et d'amélioration multi-réseaux, rue Piétra Scritta, phase II du dépôt de Véolia jusqu'à la rue Harpignies

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

-approuve le recours à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

-approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique joint à la présente délibération et qui précise les conditions de cette convention et en fixe les termes.

-autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Affaire n° 44 : Appel d'offres - Acquisition et maintenance de cabines sanitaires publiques – accord-cadre de fournitures et de services

Rapporteur : M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal

A l'unanimité

-approuve le dossier technique et la mise en appel d'offres ouvert.

-autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre en résultant avec une entreprise spécialisée et tous les documents y afférents,

-dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Affaire n° 45 : Démolition de la véranda implantée sur le domaine public maritime à titre précaire, accolée à la parcelle AX361 et incluse au périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir concernant la véranda formant saillie de l'immeuble copropriété AX n° 361, et à mettre en œuvre les travaux.

-dit que la dépense concernant la démolition et l'aménagement de cet espace libéré sera prise en charge par la Ville de Menton.

Affaire n° 46 : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AO n°353, chemin des Guillons au bénéfice de Mme Cindy GOSALBES

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

A l'unanimité

*-autorise Monsieur le Maire à vendre une partie de la parcelle cadastrée section AO n°353 d'une superficie de 737m² au prix de 20 000 euros à Madame Cindy GOSALBES.
-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette cession.*

Affaire n° 47 : Cession de la parcelle cadastrée section BM n°275, avenue Guillaume 1^{er} de Provence, lieudit Val d'Anaud au bénéfice de la copropriété « Les Arcs des Serres »

Rapporteur : M. Franc COMBE, conseiller municipal

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée section BM n°275 d'une superficie de 436m² au prix de 44 100 euros à la copropriété « Les Arcs des Serres », représentée par Monsieur Joseph MAMMONE.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette cession.

Affaire n° 48 : Cession de la parcelle cadastrée section BL n°286 située 952 corniche des Serres de la Madone à la copropriété « Villa Christelle »

Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

A l'unanimité

-autorise la cession de la parcelle cadastrée section BL n° 286 à la copropriété « Villa Christelle » pour un montant de 1 000 euros.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 49 : Cession des droits communaux dans le bail à construction de l'hôtel Ibis - précisions sur les modalités de paiement du prix de vente

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

-accepte que la Commune cède son 1er rang aux banques accordant un prêt à la SARL SEHPLC pour l'acquisition des droits communaux dans le bail à construction pour le bien situé 57 porte de France,

-accepte que la Commune renonce à l'action résolutoire en cas de non-paiement d'une partie du prix,

-accepte qu'en contrepartie, Monsieur Yves PINCE se porte personnellement caution solidaire de la SARL SEHPLC auprès de la Commune, ou affecte, avec son épouse, en nantissement au profit de la Commune, les 450 parts sociales leur appartenant dans la société MYP.

Affaire n° 50 : Cession de la parcelle cadastrée section AZ n°66 route des Ciappes de Castellar au bénéfice des riverains multiples

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

A l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à vendre la partie « a » de la parcelle AZ n°66 d'une superficie de 215 m² au prix de 14 000 euros aux propriétaires des quatre maisons « Dassault » : Monsieur et Madame LEPENNEC, Monsieur et Madame PONZONE, Monsieur et Madame BAILLET et Madame MUCELLI.

-autorise Monsieur le Maire à vendre la partie « b » d'une superficie de 140 m² au prix de 5 500 euros à la copropriété les ALOES, représentée par Monsieur Patrick SEPICACCHI.

.autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à ces cessions.

Affaire n° 51 : Accord pour travaux sur domaine public pour l'accessibilité du Pôle d'Echange Modal S.N.C.F.

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

*-autorise Monsieur le Maire à accorder une occupation du domaine public communal temporaire, pour la réalisation du permis de construire concernant les cheminements publics entre les deux gares, les parvis, le parking public souterrain formant le Pôle d'Echange Multimodal.
-dit que les dépenses relatives à l'exécution du chantier et sujétions seront à la charge du pétitionnaire.*

Affaire n° 52 : Désenclavement de la parcelle cadastrée section AZ n°7 et autorisation de travaux sur la parcelle cadastrée section AZ n°8

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes formalités notariales nécessaires ainsi que le document d'arpentage créant servitude de passage sur le domaine privé de la commune cadastrée section AZ n°8 au profit de la parcelle section AZ n°7 propriété de l'hoirie LORENZI.

-dit que les dépenses et frais notariaux liés à cette servitude seront pris en charge par la Ville de Menton.

-accepte le dépôt d'une déclaration préalable au titre de ces travaux par la Sarl «Parc Saint-Michel», sur la parcelle AZ n°8 propriété de ville.

-dit que ces travaux seront à la charge du délégataire du camping susnommé.

Affaire n° 53 : Transfert et prolongation du bail à construction pour le Château de la Causéga

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité

-décide du transfert du bail à construction du Château de la Causega détenu par la SCI Répit Fontan au profit de l'association des PEP 06,

-décide de porter la durée du bail à construction de 54 à 75 ans,

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents audit bail à construction.

Affaire n° 54 : Aide financière communale à la réhabilitation et à la remise en location de sept logements à vocation sociale par la Société d'Economie Mixte Immobilière de Menton

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité – MM. Juhel, Camo, Scandola, Pinet et Mme Paillac ne prennent pas part au vote

-décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 11 000 euros (onze mille euros) par logement réhabilité vacant remis en location sociale, soit un total de 77 000 euros (soixante-dix-sept mille euros).

-autorise Monsieur le Maire à confirmer et contresigner la convention de réservation récapitulative reprenant les contreparties des aides communales apportées par la délibération n°190/17 du 28 septembre 2017 et celle relative à la garantie d'emprunt n°99/19 du 26 septembre 2019.

-dit que cette aide financière contribue aux montants des travaux entrepris pour lutter contre la vacance des logements et leur réaffectation en résidence principale au sein du secteur sauvegardé de Menton.

-dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'exercice 2020.

Affaire n° 55 : Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 26 septembre 2019 et enregistrées sous les n°389/19 à 554/19.

Affaire n° 56 : Changement de raison sociale – CDC HABITAT SOCIAL

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

-Prend acte du changement de dénomination de CDC HABITAT en CDC HABITAT SOCIAL

La séance est levée à 20h00.

MENTON, le **3 JAN. 2020**

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL